

EMPLOI ET CHOMAGE EN TUNISIE

**PREALABLES METHODOLOGIQUES ET CONCEPTUELS
A L'UTILISATION CHRONOLOGIQUE ET COMPARATIVE
DES SOURCES**

L'existence de nombreuses sources d'information sur l'emploi et le chômage, et leur utilisation hâtive et négligente des plus élémentaires précautions relatives aux concepts, définitions et méthodes utilisés, sont la cause d'une grande confusion et de nombreux contresens dans l'interprétation d'un phénomène dont l'importance et la gravité devraient susciter plus d'objectivité.

En Tunisie, les seules sources exhaustives qui soient utilisables dans ce domaine sont les recensements décennaux de population, et les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages, réalisés par l'Institut National de la Statistique. Les autres sources que sont les statistiques d'entreprises et d'établissements ne sont guère utilisables que de façon comparative, pour faire ressortir, par différence, certaines caractéristiques particulières. Quant aux statistiques des bureaux de placement de l'Office de Promotion de l'Emploi, relatives aux offres et demandes d'emploi, elles doivent être résolument écartées comme n'étant pas significatives.

Les principales sources de données sur l'activité et l'emploi

- * Recensement général de la population et des logements du 1er février 1956.
 - * Recensement général de la population et des logements du 3 mai 1966.
 - * Recensement général de la population et des logements du 8 mai 1975.
 - Enquête par sondage sur l'emploi auprès des ménages :
 - en milieu urbain en 1976
 - en milieu urbain et rural en 1977 et 1978.
 - * Enquête population-emploi 1980 (échantillon de 60 000 ménages).
 - Enquête emploi 1983 réalisée par l'Office de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
 - * Recensement général de la population et des logements du 30 mars 1984.
 - Enquête annuelle sur l'emploi auprès d'un échantillon de 24 000 ménages en 4 passages de 6 000 ménages :
 - 1986 : 2 passages (juillet à décembre)
 - 1987 : 2 passages.
 - Enquête population-emploi 1989 auprès d'un échantillon de 100 000 ménages.
- (*) *Enquêtes et recensements ayant donné lieu à publications officielles.*

Mais même l'interprétation des recensements de population et des enquêtes sur l'emploi présente des difficultés. En effet, l'étude des phénomènes de l'emploi et du chômage ne peut se limiter à l'analyse de la situation à un moment donné : la dynamique du phénomène est un élément primordial de sa maîtrise. Or les comparaisons d'un recensement ou d'une enquête à l'autre sont des exercices délicats, en raison de la variation des concepts et des méthodes ayant présidé à leur réalisation.

C'est à partir du recensement de la population de 1956 qu'ont été posées et exploitées des questions sur l'activité des personnes⁽²⁾. Les recensements de population de 1956, 1966, 1975, 1984 et l'enquête population-emploi de 1980 constituent ainsi les principaux points de repère en matière d'emploi et de chômage.

L'analyse de ces sources sur longue période requiert donc un certain nombre de précautions.

On examinera ici deux questions essentielles de ce point de vue :

- le traitement de l'activité féminine, principalement agricole ;
- la définition des concepts d'activité, d'occupation et de chômage.

I. ACTIVITE FEMININE AGRICOLE ET ACTIVITES MARGINALES

Dans un pays où le poids de la population qui vit de l'agriculture reste important (quoique déclinant), toute modification de cette variable peut avoir des conséquences importantes sur tous les autres ratios caractéristiques de la population active. Or, la façon d'aborder le problème de la population active féminine agricole a varié d'un recensement à l'autre et ses effets lancinants ont été extrêmement perturbateurs. On se rend bien compte en effet qu'il n'est pas indifférent de traiter les femmes d'agriculteurs ou leurs filles en âge de travailler, en tant qu'aides familiales ou en tant que femmes au foyer. Dans le premier cas, ces catégories de population entreront dans le dénombrement de la population active, et dans le second cas, elles entreront dans la population inactive (qui, outre les femmes et filles au foyer, comprend les étudiants et élèves, les vieillards, retraités et infirmes), et la part de l'emploi dans l'agriculture apparaîtra alors moins importante, sans que l'on puisse conclure à des changements structurels véritables. De même, si la population active féminine agricole est sous-estimée, le taux de chômage risque de s'en trouver aggravé (puisque le dénominateur constitué par la population active se trouve plus faible) sans que l'on puisse parler pour autant de détérioration de la situation économique.

Ce problème n'est évidemment pas nouveau⁽³⁾, mais l'utilisateur de statistiques peu au fait des problèmes de collecte, doit garder à l'esprit que la connaissance de l'activité des personnes résulte simplement de la réponse à la question : "Qu'est-ce que vous faites ?", et que les femmes et les filles d'exploitants agricoles répondent spontanément à cette question : "Je m'occupe de la maison". On réalise d'ailleurs ici que le problème est presque exclusivement féminin, car le jeune homme qui se trouve dans la même situation que la jeune fille, répondra pour sa part : "J'aide mon père sur l'exploitation", ou encore : "Je cherche du travail".

(2) Les questions sur la profession et la situation dans la profession, posées lors du recensement de 1946, n'ont pas fait l'objet d'une exploitation ni d'une publication des tableaux correspondants.

(3) Et se pose dans les mêmes termes dans de nombreux pays. On réalise de ce fait la difficulté des comparaisons internationales, dans l'ignorance où l'on se trouve de la façon dont il a été résolu dans tel ou tel pays.

Le problème est, en outre, presque exclusivement agricole⁽⁴⁾. Les questions sur l'activité portent en principe sur une période de référence précise (le jour précédant le recensement en 1975 ou la semaine précédant l'enquête en 1980 et 1984), et la date de l'enquête est généralement choisie de façon à coïncider avec une période de creux des travaux agricoles (les mouvements saisonniers de population sont ainsi limités) : ainsi, dans l'agriculture, l'activité ou plutôt l'inoccupation de la période de référence va être contrôlée par l'activité habituelle. Cette façon de procéder des enquêteurs n'est jamais explicite sur les questionnaires et ne l'est pas toujours dans les instructions, mais il est clair que, si l'on se trouve en période de morte saison agricole, il ne saurait être question de saisir un chef d'exploitation agricole qui n'a pas travaillé au cours de la période de référence, comme étant sans travail. Mais il est tout aussi clair que cette façon de procéder va avoir pour effet de maintenir les femmes dans leur statut d'inactives car celles-ci -de par l'idée qu'elles se font de leur place dans la société ou que s'en font leurs maris qui, le plus souvent, sont en milieu rural ceux qui répondent à l'enquêteur- considèrent que leur activité habituelle est de s'occuper du foyer, et dans leur cas, cette "inactivité" habituelle coïncide avec celle de la période de référence. Et, en l'absence d'instructions contraires, l'enquêteur considérera que cette coïncidence correspond à l'idée que lui-même se fait de la place de la femme dans la société. C'est là une preuve, maintes fois énoncée, que les concepts et méthodes utilisés ont été élaborés en vue de saisir des situations urbaines, permanentes et salariées.

Lors du recensement de 1956, un redressement systématique a permis de réintégrer toutes ces femmes⁽⁵⁾ dans la population active, en tant qu'aides familiales (la population active féminine représente alors 38,4 % de la population active agricole). En 1966, au contraire, elles ont été considérées comme femmes au foyer dans tous les tableaux publiés (la proportion tombe alors à 1,8 %), et ce n'est que dans le commentaire que l'on évoque le problème en signalant que d'après les enquêtes agricoles, près de 250 000 femmes pourraient être considérées comme actives dans l'agriculture (ce qui ferait remonter le ratio précédent à 36,2 %). En 1975, le statisticien se refuse à opérer des redressements systématiques comme en 1956 ; il se refuse tout autant à se voiler la face devant le problème ; et à la réponse spontanée des "femmes au foyer", il vient ajouter une question complémentaire : "En dehors du foyer, ne participez-vous pas à une activité économique⁽⁶⁾ ?" C'est donc lors de ce recensement que l'on a, pour la première fois, une vision moins artificielle de ce que l'on va appeler, dans les enquêtes sur l'emploi qui vont suivre, les populations actives marginales. Le ratio précédent s'élève alors à 13,9 %. Et l'enquête population-emploi de 1980, qui porte sur un échantillon de 60 000 ménages, traite de façon approfondie ces populations actives marginales : pour être en grande partie féminines et agricoles, celles-ci ne se limitent pas entièrement à ces catégories, et notamment on trouve un certain nombre de femmes actives dans l'artisanat du textile et de la confection. Le ratio de la population active féminine à la population active totale dans l'agriculture est ainsi évalué en 1980 à 20,5 %. C'est probablement l'une des meilleures estimations dont on dispose sur le phénomène, étant donné que l'estimation prend en compte le temps passé à l'activité marginale (15 heures ou plus au cours de la semaine précédant l'enquête)⁽⁷⁾, informations qui ont été relevées à l'aide d'un questionnaire d'emploi du temps, relativement précis.

(4) Pas complètement cependant : les activités traditionnelles de confection et de tissage qui s'exercent à domicile en sont une notable expression.

(5) C'est à dire toutes les femmes d'âge actif, non scolarisées, n'ayant pas déclaré exercer une activité, et appartenant à un ménage dont le chef est un exploitant agricole.

(6) Ces activités sont énumérées limitativement : agriculture, élevage, artisanat du textile et de la confection, tant dans les instructions aux enquêteurs que sur le questionnaire.

(7) Ont été également classées dans la population active, les personnes ayant travaillé moins de 15 heures durant la période de référence, mais ayant déclaré qu'elles accepteraient un emploi salarié. On remarquera d'ailleurs à ce propos que ce critère de 15 heures est plus exigeant que celui requis pour que les répondants soient inclus dans la population active effective, et qui se contente d'une journée de travail (qui n'est pas forcément de 8 heures) au cours de la semaine qui précède l'enquête : on ne saurait donc assimiler simplement la population active marginale au sous-emploi.

Le tableau suivant permet de mesurer les effets des différences de traitement de ces populations actives marginales sur la part que représente l'agriculture dans l'ensemble de la population active, et sur le taux de chômage. Le chiffre supérieur est celui qui ressort des tableaux effectivement publiés ; le chiffre inférieur a été calculé en appliquant le ratio de 1980⁽⁸⁾, aux chiffres publiés pour les années antérieures et postérieure.

Tableau 1

Effets sur la structure de la population active et sur le taux de chômage, de la prise en compte de la population active féminine marginale

	1956	1966	1975	1980	1984
Nombre de femmes actives dans l'agriculture	345000	7992	69410	113200	95750
% des femmes dans la population active agricole	38,4	1,8	13,6	20,5	20,1
Part de l'agriculture dans la population active	67,6/ 61,8	40,9/ 46,2	37,3/ 39,2	35,0/ -	26,6/ 26,7
% des femmes dans la population active de la branche textile-habillement-cuir	43,3	57,0	79,5	80,6	81,9
Part de la branche textile-habillement-cuir dans la population active totale	2,8/ 3,8	3,9/ 4,8	10,6/ 10,7	10,9/ -	11,4/ 11,3
Taux de chômage (15 ans et plus)	non calculé	15,2/ 13,8	15,7/ 15,3	12,0/ -	14,7/ 14,7
Population active totale	1433000	1093735	1621820	1809800	2137100
Actifs marginaux (effectifs et %)	non relevés	250000 estimés 115700 calculés (10,6)	non distingués	263000 (14,5)	255050 (14,2)

(8) Dont nous avons dit qu'il était probablement l'estimation la plus proche de la réalité.

Notes :

- Les chiffres portent sur la population active de 15 ans et plus, y compris en 1956. De ce fait, le taux de chômage ne correspond pas au taux officiel (calculé sur les 18-59 ans).
- En 1966, l'effectif des femmes marginales n'est pas inclus dans la population active, ni dans le calcul des divers taux présentés. Pour cette même année, les données sur le textile-habillement-cuir ont été calculées à partir des professions et non des branches.
- A partir de 1975, les divers taux (sauf le taux de chômage) sont calculés sur la population active occupée.

On voit que certaines variations sont loin d'être négligeables, particulièrement pour le recensement de 1966, où la non prise en compte de l'élément féminin dans la population active agricole, risque de fausser les interprétations : ainsi, entre 1956 et 1975, la diminution de la population agricole a été plus lente que ne le laissent apparaître les statistiques publiées. Quant au taux de chômage, il s'en trouve quelque peu allégé. Cependant les chiffres de 1984 ne sont pas modifiés par ces variations de définitions puisqu'aussi bien la population marginale y représente une part stabilisée de la population active totale.

Ce genre de calculs, fondés sur l'hypothèse plausible mais non vérifiée et de toute façon non permanente, que la proportion des femmes actives dans la population active agricole et dans la branche textile est restée stable, ne vise en fait qu'à faire ressortir les difficultés de comparaison d'un recensement à l'autre, car il est évident que l'on ne peut procéder à de telles corrections systématiques dans les tableaux déjà publiés. Cela supposerait en effet que l'on ait une connaissance précise des caractéristiques démographiques et économiques de cette population flottante (dans les définitions sinon dans les faits), ce qui n'est pas le cas actuellement (sauf à en faire une étude approfondie à partir de l'enquête population-emploi 1980).

II. DEFINITION DES CONCEPTS

D'ACTIVITE, D'OCCUPATION ET DE CHOMAGE

Population active

La population active est constituée par la population âgée de 15 ans et plus (dite population d'âge actif), occupée et sans travail, c'est-à-dire exerçant une activité considérée comme économique, ou étant à la recherche d'une telle activité.

Cette définition n'est évidemment pas universelle, elle n'est certes pas restée la même au cours des années ; et certains de ses termes demandent à être précisés, si l'on veut effectuer des comparaisons internationales, ou même nationales. C'est dire combien s'avère difficile la tâche des Nations-Unies qui s'efforcent de faire adopter des recommandations visant à harmoniser les statistiques des Etats-membres. C'est dire aussi les contresens que l'on peut faire lorsqu'on compare des statistiques internationales que la multiplication des notes infrapaginales semble abusivement rendre homogène. Tâche impossible, l'harmonisation risque également d'être une tâche contestable, dans la mesure où elle pourrait avoir pour effet de gommer des spécificités nationales, rendant ainsi incompréhensibles des phénomènes pourtant parfaitement apparents.

Toutes proportions gardées, le problème de l'harmonisation reste posé au niveau national où les changements de concepts, définitions et méthodes, censés améliorer la connaissance, peuvent avoir des effets négatifs, non toujours exempts d'arrière-pensées.

En Tunisie, par exemple, le recensement de la population de 1956 définissait la population d'âge actif comme étant la population âgée de 10 ans et plus⁽⁹⁾. Et cela se justifiait -comme cela se justifie encore actuellement dans nombre de pays africains- par le faible taux de scolarisation qui laissait entrer sur le marché du travail (et particulièrement dans l'agriculture) de larges contingents de cette classe d'âge. A partir de 1966 cependant, la limite de 15 ans et plus est choisie qui sera simplement complétée par des relevés sur l'activité des 10-14 ans en 1975 et de façon simplifiée en 1980.

Population occupée

Concernant la définition de l'activité économique, il est généralement admis -bien que cela alimente encore de nombreux débats- que l'activité ménagère ("femmes au foyer") n'est pas considérée comme une activité économique. Or nous savons le problème que soulève cette question, puisque l'activité ménagère peut occulter une activité économique d'aide familiale ou de travail artisanal à domicile, et la réponse à cette question qui est fonction du rôle social imparti à la femme dans le ménage, doit être recherchée à plusieurs degrés, comme cela a été fait au cours du recensement de la population de 1975 et de l'enquête population-emploi 1980, rendant ainsi les comparaisons intercensitaires difficiles.

La population occupée comprend les personnes actives ayant travaillé pendant une certaine période de référence. Cette définition fait intervenir deux critères : celui de la durée de la période de référence et celui de la durée du travail durant la dite période. En 1956, la définition porte sur l'activité habituelle, sans référence à une période déterminée. Puis, de 10 jours au moins durant le mois précèdent le recensement en 1966, ces critères sont passés à la journée de l'enquête en 1975 (il suffisait d'avoir travaillé, ne fût-ce qu'une heure, le jour ou la veille du recensement), et enfin à une journée au moins durant la semaine précédant l'enquête (1980 et 1984) : l'augmentation de durée de la période de référence exerce alors une influence à la baisse sur le taux de chômage qui n'est plus tout à fait comparable avec le chômage "instantané" de 1975.

A partir de 1975, la population occupée a inclus en outre les populations dites marginales ainsi définies :

- en 1975, il s'agissait des femmes au foyer ayant répondu exercer une activité agricole ou artisanale à domicile. L'activité est relevée dans une nomenclature simplifiée (agriculture, élevage, tapis, confection, autres) et l'insertion dans les tableaux du recensement par branche détaillée se fait donc de façon proportionnelle. Classées d'office en tant qu'aides familiales, ces "femmes marginales" ne peuvent être distinguées dans la population active occupée. Par ailleurs, les aides familiaux sont supposés travailler au moins deux jours par semaine (définition déjà introduite en 1966) ou 2 à 3 heures par jour. On peut donc supposer que l'occupation marginale répondait à ce critère ;
- en 1980, les marginaux étaient constitués par tous les inactifs ayant déclaré avoir travaillé au moins 15 heures⁽¹⁰⁾ durant la semaine précédant l'enquête, dans des activités agricoles ou artisanales. Ces marginaux peuvent être distingués dans la

(9) Cependant, dans ce cas d'espèce, il est possible à travers les statistiques publiées, de revenir à la définition de 15 ans et plus.

(10) On voit ici la définition de l'aide familial pénétrer le concept d'actif marginal, probablement sous l'influence des recommandations de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.

population occupée, mais leur classement par branche d'activité et statut dans la profession est là encore problématique, puisque -de même que pour les jeunes de 10 à 14 ans- c'est un questionnaire simplifié qui leur a été passé ;

- en 1984, le questionnaire du recensement prévoit de relever pour les marginaux les mêmes questions que pour les actifs effectifs. Comme en 1980, la question est posée à tous les inactifs quel qu'ils soient (femmes au foyer, élèves, retraités, ...) de savoir si, en plus de leur statut d'inactif, ils effectuent un travail source de revenus supplémentaires pour le ménage. Outre l'intérêt pratique et méthodologique qu'il y a de généraliser la démarche à tous les inactifs, le statisticien essayait ainsi de prendre la mesure de certains phénomènes supposés être non négligeables tels que le travail des retraités ou des élèves. En réalité, les résultats furent décevants pour des raisons tenant au dessin du questionnaire et à la difficulté de maintenir l'harmonie de la démarche lors d'une opération aussi lourde qu'un recensement. De la même façon, comme nous allons le voir, le recensement de 1984 a déçu les espoirs que l'on y avait mis en vue de prendre la mesure de la pression qu'exercent les populations marginales sur le marché du travail.
- en 1989 enfin, le questionnaire actif était administré à toute femme au foyer :
 - a) qui, à une seconde question, avait déclaré avoir exercé au cours des 3 derniers mois une activité dans l'agriculture, le tissage ou la couture, ou toute autre activité, en tant qu'aide familiale, indépendante ou salariée.
 - b) qui, ayant répondu non à cette seconde question, avait déclaré que les travaux ménagers ne l'occupaient pas pleinement et qu'elle était, le cas échéant, disponible pour occuper un emploi immédiatement.

En outre, une seconde question sur l'activité a été posée aux élèves, étudiants et retraités.

Population sans travail

La population sans travail est définie comme étant la population d'âge actif, n'ayant pas été classée parmi les inactifs (femmes au foyer, élèves, étudiants, infirmes, vieillards, retraités) et qui n'a pas travaillé, pour une autre raison que maladie ou congé, au cours de la période de référence.

En 1956, le chômage n'a pas encore été "inventé⁽¹¹⁾" : ce n'est qu'à la fin des années 60 que ce phénomène émerge dans les pays du Tiers-Monde et devient une préoccupation majeure des planificateurs et donc des statisticiens. Le recensement ne distingue pas cette catégorie de population qui se trouve confondue dans les "non classés" (catégorie qui, au demeurant, ne représente alors que 9,2 % de la population active).

En 1966, 1975 et 1980, les effectifs de chômeurs portent sur la population de 15 ans et plus : mais à partir de 1975, les chiffres officiels ne retiennent plus que la catégorie des 18 - 59 ans, seule catégorie à apparaître dans le recensement de 1984. Néanmoins, il reste toujours possible de reconstituer des séries homogènes sur les 15 ans et plus, à partir des tableaux annexes.

(11) On pourra se référer à ce sujet à un ouvrage concernant la France, mais tout à fait utile pour comprendre la réalité des statistiques de l'emploi et du chômage et la difficulté de leur collecte dans les pays en développement : R. SALAIS, N. BAVEREZ et B. REYNAUD (1986) : *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*. PUF. Collection "Economie en liberté". 271 pages.

Justifiée par l'âge de l'embauche dans le secteur moderne de l'économie, encore que l'âge légal soit bien de 15 ans, la restriction à la tranche des 18-59 ans correspond à une tendance générale de la réflexion politique sur le chômage, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, où l'on joue sur les frontières entre formation, emploi, chômage et retraite afin de tenter de venir à bout de cette hydre implacable. Il n'empêche que dans un pays comme la Tunisie où le secteur non structuré représente plus du tiers de l'emploi non agricole, cette restriction a pour effet de diminuer de façon relativement importante le taux de chômage de 14,7 % à 13,1 %.

Dans une certaine mesure, l'introduction des activités marginales joue le même rôle⁽¹²⁾ puisqu'elle revient à augmenter le seul dénominateur du taux de chômage (population sans travail/population active + marginaux). Du moins était-ce le cas en 1975. En 1980, une partie de la population active marginale est classée dans la catégorie des sans travail : il s'agit des actifs marginaux ayant travaillé entre 1 et 14 heures durant la semaine précédant l'enquête et ayant déclaré qu'ils accepteraient un emploi salarié. On voit ainsi apparaître une notion de population active potentielle qui sera consacrée dans un sens différent par le recensement de 1984.

En 1984 en effet, tous les inactifs s'étant vus poser la question de l'exercice éventuel d'une activité-source de revenus supplémentaires pour le ménage, le statisticien a voulu chercher une troisième confirmation du statut d'inactif. Il a ainsi posé la question : "Pourquoi ne travaillez-vous pas ?" en proposant plusieurs types de réponses : travail domestique, études, inaptitude au travail, opposition des parents, ne veut pas travailler, pas de travail, autres raisons. Il est clair - et la question s'est déjà posé en Tunisie avec l'installation d'usines de confection qui ont absorbé une main d'oeuvre ne se trouvant pas antérieurement sur le marché du travail - que ces inactifs qui ne le sont que parce qu'il n'y a pas de travail, constituent une main-d'oeuvre susceptible de faire pression sur le marché du travail. D'ailleurs la résolution 1 de la XIII^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail a recommandé en ce sens de classer à part dans la population inactive les personnes qui ne peuvent être considérées comme étant sans travail mais qui sont disponibles pour travailler et n'ont pas recherché un emploi durant la période de référence. Malheureusement une mauvaise interprétation des questions sur l'activité marginale a rendu inutilisables les réponses du recensement en raison du télescopage des questions posées. De sorte que la *population active potentielle* est constituée par les 15-17 ans et les plus de 60 ans n'ayant pas travaillé au cours de la période de référence, ainsi que par les personnes n'ayant pas travaillé et recherchant un emploi non salarié. Mais seule cette dernière catégorie entre dans le calcul du dénominateur du taux de chômage.

On ne peut nier, par ailleurs, les distorsions introduites par les techniques de relevé et la façon de poser les questions et d'interpréter les réponses⁽¹³⁾ : on s'est aperçu ainsi qu'un certain nombre de ménages ruraux disposant d'une exploitation agricole avaient déclaré en 1984 tous leurs membres inactifs ou sans travail. Conséquence de l'invention du chômage, on trouve là encore un bon exemple d'une conception de l'emploi qui ne peut être que salarié. Dans ce cas, les chefs de ménage ont été réintroduits dans la population occupée en tant qu'exploitants agricoles.

Dans l'agriculture en outre, la période de référence n'est pas réellement opératoire et il se peut très bien que l'absence de travail effectif ne corresponde pas à une absence d'emploi

(12) Néanmoins il serait totalement inadmissible de négliger aujourd'hui la population féminine agricole et artisanale. Sa prise en compte va d'ailleurs dans le sens des recommandations internationales du Bureau International du Travail.

(13) On se référera à ce sujet à l'article de J. G.C. BLACKER : "Une critique des définitions internationales en matière d'activité économique et de statut de l'emploi et de leur adaptation aux recensements de population en Afrique et au Moyen-Orient". *Population Bulletin*. United Nations. Economic Commission for Western Asia n° 14, juin 1978. L'auteur cite en exergue le chevalier blanc d'Alice au pays des merveilles : "Je le secouai bien d'un côté à l'autre jusqu'à ce que sa figure soit bleue : venez, criai-je, dites-moi comment vous vivez et ce que vous faites !"

ou de source de revenu. En principe la question sur le travail habituel ou durant l'année précédente a pour but de corriger ce genre de distorsion.

En tout état de cause, la comparabilité des taux de chômage est rendue difficile en raison de la variabilité de la période de référence : pour être considéré sans travail, il fallait avoir travaillé moins de 10 jours au cours du mois précédent en 1966, ne pas avoir travaillé le jour ou la veille du recensement de 1975 (ne fût-ce qu'une heure), ne pas avoir travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure ?) au cours de la semaine précédant l'enquête en 1980 et 1984. Le chiffre de 1975 est sans doute fortement gonflé du fait de la période de référence (il s'agit du chômage "instantané"), mais on ne peut dire dans quelle mesure. Et seules les données de 1980 et 1984 seraient comparables au regard de la période de référence.

De ce qui précède, notamment en ce qui concerne le taux de chômage, on pourrait retirer une impression de flou et d'incertitude. Or ce n'est pas parce que ces précisions ne sont pas explicitées dans les documents officiels d'autres pays que ces mêmes problèmes n'y existent pas ou ont été mieux réglés. Et l'on ne saurait tenir rigueur au statisticien tunisien - bien au contraire - d'avoir fourni les indications qui permettent de prendre la mesure de cette incertitude, plutôt que de jeter un voile pudique sur celle-ci. Il faut retenir de tout cela que les meilleures statistiques du chômage sont certainement celles qui recensent les demandeurs d'emploi, dans le cadre d'un système d'indemnisation (qui n'existe pas en Tunisie). Il faut également prendre conscience que l'invention du chômage en a fait un enjeu politique et que les divers acteurs sociaux s'y réfèrent désormais : or le chômage au sens du recensement n'a de valeur que par comparaison avec d'autres pays ou d'autres périodes. Mais en l'état actuel des statistiques de l'emploi et du chômage, cette comparaison ne peut être valablement faite. De sorte que l'on a parfois l'impression que tous les éléments disparates et difficilement comparables qui entrent dans le calcul du numérateur et du dénominateur du taux de chômage sont les pièces d'un puzzle dont seul le statisticien possède la clé et qu'il pourrait assembler de façons différentes, sans toujours savoir ce qui en résulterait.

En fait, le statisticien cherche à élaborer des ensembles flous dont nous avons essayé de préciser les contours dans les deux tableaux suivants. Ces ensembles flous, par leur malléabilité, ont pour rôle de faire en sorte que les séries chronologiques ne soient pas trop perturbées, ou ne soient pas soumises à des variations erratiques par comparaison dans le temps : c'est ainsi qu'il faut probablement expliquer l'introduction des chômeurs marginaux et le maintien de la tranche des 15-17 ans dans les effectifs du chômage en 1980, sous-estimés par rapport à 1975 du fait de l'allongement de la période de référence, et leur élimination du numérateur en 1984.

Un autre point mérite d'être noté : l'invention du chômage ne fait pas seulement de ce terme et de sa mesure un enjeu politique rendant par là difficile toute objectivité ; elle transforme également les mentalités de la population et la conception que celle-ci se fait de son statut⁽¹⁴⁾ : des chômeurs qui se déclarent tels en 1984 n'auraient pas répondu de la même manière en 1975, à situation inchangée. Sans parler de l'interprétation des enquêteurs, qui joue ici un rôle fondamental.

Que l'on ne s'y méprenne pas : il ne faut pas conclure du commentaire qui précède, que l'indicateur du chômage est devenu l'objet d'une manipulation, mais on doit bien plutôt considérer que le traitement des populations actives marginales dans les statistiques de l'emploi et du chômage cherche encore sa voie et il ne faudrait pas que, par réaction, on prenne en exemple leur non prise en considération par certains recensements ou par certains pays.

(14) Cf. R. SALAIS et alii (1986), op. cit., qui cite des exemples significatifs à cet égard.

Tableau 2

**Tableau synthétique des principales définitions
de l'activité, de l'occupation et du chômage, de 1956 à 1984**

Population occupée

- 1956 Personnes de 10 ans et plus exerçant habituellement une profession.
- 1966 Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé au moins 10 jours au cours du mois précédant le recensement. Les aides familiaux sont censés avoir travaillé au moins 2 jours par semaine.
- 1975 Personnes de 15 ans et plus (+ 10 à 14 ans) qui, au moment du recensement (jour ou veille de l'enquête) ont un emploi. ("Avez-vous travaillé aujourd'hui, ou hier, ne fût-ce qu'une heure ?").
- + *Femmes* s'étant déclarées au foyer et qui, à une question posée, ont répondu exercer une activité agricole ou artisanale (*population marginale* rangée en totalité dans la population occupée, mais ne pouvant y être distinguée, et classée dans la catégorie des aides familiaux).
- Les aides familiaux sont censés avoir travaillé au moins 2 jours par semaine, ou 2 à 3 heures par jour.
- 1980 Personnes de 15 ans et plus (+ 10 à 14 ans) ayant travaillé au moins un jour (une heure) durant la semaine qui précède l'enquête.
- + *Personnes* s'étant déclarées inactives et qui, dans un questionnaire spécifique, ont répondu avoir travaillé 15 heures ou plus durant la semaine précédant l'enquête, dans une activité agricole ou artisanale (*population marginale occupée* pouvant être distinguée).
- 1984 Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé au moins un jour (une heure) durant la semaine précédant le recensement.
- + *Personnes de 18 à 59 ans* s'étant déclarées inactives et qui, à une question spécifique, ont répondu effectuer un travail source de revenu supplémentaire pour le ménage.

Population sans travail

- 1959 Non classée.
- 1966 Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé moins de 10 jours au cours du mois précédant le recensement, et désirant travailler (les personnes jeunes à la recherche de leur premier emploi, sont distinguées dans une catégorie : "Sans travail pour la première fois").
- 1975 Personnes de 15 ans et plus (18-59 ans) qui, au moment du recensement (jour ou veille du recensement), n'ont pas d'emploi (n'a pas travaillé ne fût-ce qu'une heure) et en recherchent un.

La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée.

Tableau 2 (suite)

Population sans travail

- 1980 Personnes de 15 ans et plus (18-59 ans) qui n'ont pas travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure) durant la semaine qui précède l'enquête, pour autre raison que maladie ou congé, et à la recherche d'un emploi salarié.
- + Personnes s'étant déclarées inactives et qui, dans un questionnaire spécifique, ont répondu avoir travaillé 1 à 14 heures durant la semaine précédant l'enquête, dans une activité agricole ou artisanale, et qu'elles accepteraient un *emploi salarié (population marginale sans travail* pouvant être distinguée).
- La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée.
- 1984 Personnes de 18 à 59 ans qui n'ont pas travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure) au cours de la semaine précédant l'enquête, pour autre raison que maladie ou congé, et à la recherche d'un emploi salarié (il n'y a pas de marginaux sans travail).
- La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée (il est possible de connaître les effectifs de personnes de 15 à 17 ans et de 60 ans et plus qui sont sans travail, et d'opérer ainsi des comparaisons avec les recensements précédents).

Population active

- Elle est constituée par la population occupée et la population sans travail, qui ont été définies ci-dessus. Toutefois :
- en 1980 la population active comprend en outre la population sans travail et à la recherche d'un emploi non salarié ;
- en 1984 il en est de même. Et cette catégorie, jointe à la population sans travail de 15 à 17 ans et de 60 ans et plus constitue la *population active potentielle*.

Calcul du taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport des effectifs sans travail à la population active totale :

$$\frac{\text{Population sans travail}}{\text{Population active}}$$

Or la population active se décompose en cinq éléments :

1. Population occupée effective ;
2. Population occupée marginale ;
3. Population sans travail à la recherche d'un emploi salarié ;
4. Chômeurs marginaux qui accepteraient un emploi salarié ;
5. Population sans travail recherchant un emploi non salarié.

En outre ces cinq éléments peuvent porter sur la population de 15 ans et plus ou de 18 - 59 ans.

Il y a plusieurs possibilités de calculer le taux de chômage dont certaines peuvent être utilisées afin de gommer l'effet perturbateur des changements de concepts et définitions.

Le taux de chômage consiste en :

$$\frac{3 + 4}{1 + 2 + 3 + 4 + 5}$$

pour les 15 ans et plus. Mais on peut aussi travailler sur la seule population active effective, si l'on estime que la saisie des marginaux s'est faite de façon trop hétérogène :

$$\frac{3}{1 + 3 + 5}$$

On peut aussi considérer que la catégorie 5, bien que n'entrant pas dans la définition officielle et internationale du chômage, résulte d'un défaut de collecte, et calculer :

$$\frac{3 + 5}{1 + 3 + 5}$$

ou encore

$$\frac{3 + 4 + 5}{1 + 2 + 3 + 4 + 5}$$

Le tableau 3 ci-après retrace l'évolution de ces quatre taux pour les deux tranches d'âge retenues, et pour les trois années 1975, 1980, 1984.

Tableau 3
Variations du taux de chômage selon la définition

Définition	15 ans et plus			18-59 ans		
	1975	1980	1984	1975	1980	1984
Sur population active totale	15,7	12,0*	15,2	<u>12,9*</u>	11,0	<u>13,1*</u>
- avec recherche emploi non salarié	-	13,6	16,4	-	12,1	14,4
Sur population active effective	(16,0)	13,9	16,6	-	-	14,4
- avec recherche emploi non salarié	-	15,1	17,8	-	-	15,9

Remarques :

Sont soulignés les taux de chômage officiels.

Sont marqués d'un astérisque les taux de chômage publiés par l'Institut National de la Statistique.



CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT



**DEUX ETUDES SUR L'EMPLOI
DANS LE MONDE ARABE**

Jacques CHARMES

